



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

N°68-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES Aménagement rue A Pasgrimaud Avant Projet Sommaire
Présents	18	
Votants	19	

◇ Convocation du 6 juillet 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 juillet s'est réuni en session ordinaire Salle du Mil'Lieu sous la présidence de Monsieur Gwénaél CRAHES, Maire

Etaient présents : M Gwénaél CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Béatrice KOCH, M Jérôme RETIF, Mme Sabine LEDINGTON, M Stéphane DELANOE, Mme Delphine JEGU, M Julien CADOREL, Mme Noémie SAFFRE, M Hubert DE CUSSAC, Mme Virginie GUITTARD, M Patrick HECHT, Mme Karine VULQUIN, MM Mikaël TUBAUD, Maxime GUISENEUF, Mme Magaly BRIEY, M David PARIS

Absente excusée : Mme Gwenaëlle HORHANT

Procuration : Gwenaëlle HORHANT donne pouvoir à Delphine JEGU

✍ David PARIS a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas BODINEAU présente l'avant projet sommaire de l'aménagement de la rue Auguste Pasgrimaud (phase n°1) remis par les bureaux d'études 2LM - ADEPE. L'estimation sommaire des travaux s'élève à 422 208 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide retenir la variante n°1 (remplacement du sablé par du sablé stabilisé), pour un montant de 3 915 € HT. Les espaces verts seront réalisés en régie par les services techniques avec un accompagnement sur un plan de plantation.

Il reste quelques points à retravailler au stade PRO :

- L'accès au chemin communal entre les terrains 110 et 538,
- Conserver une voirie suffisamment dimensionnée pour le passage de convois agricoles larges au niveau des chicanes créées par les stationnements,
- Revoir l'entrée des terrains 712-713-711 et 714
- Les aménagements prévus à l'est du double rond-point devront être compatibles avec un remplacement de ce dernier par des « stop » sur la rue Auguste Pasgrimaud.

Pour extrait conforme, le 10 août 2020

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe

Lydia LEBASTARD

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20200710-68-2020-DE
Date de télétransmission : 12/08/2020
Date de réception préfecture : 12/08/2020